



# MAIRIE de CAUX & SAUZENS

## COMPTE RENDU

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 OCTOBRE 2018 à 18 h 30 dans la salle de la Mairie.

Le 28 septembre 2018, le Conseil Municipal de CAUX ET SAUZENS est convoqué pour le 09 octobre 2018 à 18 h 30.

L'an deux mil dix-huit et le neuf octobre, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Angel ESTEBAN, Maire et a pris les délibérations dont les textes sont les suivants :

**PRESENTS** : Mr CLARISSE Bruno – Mme. RABOUL Geneviève - Mr RECIO José – Mr. PUPATO Cyrille – Mr BARTHELEMY Pierre – Mme COURSET Patricia – Mr. GERVAIS Bernard - Mme RASSIÉ France - Mr. MILESI Gérard – Mme FABRE Evelyne – Mr. GRIFFE Sébastien - Mr. ROBERT Georges.

**ABSENT** : M. PUGINIER Sébastien (excusé).

**Secrétaire de séance** : Mme RABOUL Geneviève.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **OBJET** : A.V.P.- **Projet d'Eclairage Public – Rénovation de l'Eclairage Public rue de Lers.**

La commune de CAUX et SAUZENS souhaite continuer le remplacement des luminaires globes ou boules peu efficaces et énergivores, par les luminaires Led SCOOP sur la rue de Lers, avec des ensembles correspondant plus photométriquement parlant à l'usage de cette voirie.

L'opération est estimée par le Cabinet CETUR Ingénierie à **24 184,65 € H.T. soit 29 021,58 € T.T.C., honoraires compris.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- D'approuver le projet,
- De solliciter du SYADEN une subvention la plus élevée possible afin de réaliser ces travaux,
- De réunir sa part contributive,
- De confier la maîtrise d'œuvre des travaux au Cabinet CETUR INGENIERIE, conformément au marché à bons de commandes,
- De lancer la consultation des travaux, dès la mise en place des crédits,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'A.V.P., le PRO-DCE, l'ordre de service d'ingénierie et le marché de travaux.

---

#### **OBJET** : **Suppression d'une régie de recettes – Droits de Place et Publication.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 12 juillet 1988 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de Place et Publication.

Il informe le Conseil que cette régie ne fonctionne plus depuis plusieurs années faute de marchands ambulants et de marchés ou foires. Elle n'a donc plus d'activité réelle.

Cette régie ayant été créée par délibération du Conseil Municipal, c'est par ce même document qu'elle doit être supprimée.

Le CONSEIL après en avoir délibéré :

DECIDE :

- De supprimer à compter du 15 Octobre 2018 la régie de recettes « Droits de Place et Publication ».
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette suppression.

---

**OBJET : Mise à jour de la convention d'adhésion au réseau départemental de Bibliothèques Départementale de l'Aude.**

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale de Caux et Sauzens adhère depuis de nombreuses années au réseau départemental de bibliothèques de l'Aude. Ce « point d'accès aux livres » permet à tout un chacun d'accéder à la culture, aux loisirs, à l'information et à la formation de tous les publics.

Le département de l'Aude, engagé aux côtés des communes par son service de Bibliothèque départementale, a récemment actualisé son Schéma de Lecture Publique par l'ajout d'un avenant. Il est donc maintenant nécessaire de renouveler les engagements réciproques du Département et de notre Collectivité par la signature d'une convention mise à jour.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Oùï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

Le CONSEIL décide :

- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au réseau départemental de Bibliothèques de l'Aude, nouvellement mise à jour ainsi que toutes pièces y afférent (annexes 1 à 5).

---

**OBJET : Convention de prestations de services pour le contrôle des hydrants avec Carcassonne Agglo**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le contrôle des PEI - points d'eau incendie (poteaux, bornes et bouches incendie) n'est plus assuré par le SDIS. Le contrôle revient aux communes. La Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo a proposé à ses communes adhérentes de réaliser cette prestation. Pour ce faire, la commune est invitée à signer une convention de prestations de services définissant les modalités d'application du contrôle (description de la prestation, nombre d'hydrants à contrôler, prix etc.).

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à l'assemblée.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **DÉCIDE** de faire réaliser le contrôle des PEI par Carcassonne Agglo.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services avec Carcassonne Agglo et tout document nécessaire à la réalisation de celle-ci.

## **OBJET : Convention avec le Département pour l'utilisation d'une plateforme Marchés Publics.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics est rendue obligatoire. Jusqu'à présent, la commune faisait appel à des plateformes extérieures payantes.

Depuis peu, le Département de l'Aude propose aux collectivités une convention leur permettant de bénéficier gratuitement d'une véritable plateforme de dématérialisation des marchés publics. Cette plateforme permet la rédaction des avis d'appel public à la concurrence, la mise en ligne des dossiers de consultation des entreprises, le suivi des consultations, la réception des offres électroniques ainsi que l'assistance aux utilisateurs et aux entreprises.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer une convention d'utilisation de cette plateforme avec le Département de l'Aude.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré :

- ◆ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer une convention avec le Département de l'Aude pour l'utilisation gratuite de la plateforme marchés publics.

---

### **Questions diverses :**

**Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité** : Dans le cadre du projet « ENIR », l'académie de Montpellier accompagne les territoires ruraux dans le développement des usages du numérique à l'école. Pour ce faire, il est proposé aux communes intéressées, la signature d'une convention de partenariat définissant les besoins des écoles et la répartition des financements « Etat/Collectivité ». Un montant de 8 000 € TT financé à 50% par l'Etat a été défini pour notre Commune. Le déploiement du projet devra être réalisé durant le premier trimestre 2019. Le Conseil donne un avis favorable à ce projet à l'unanimité.

**Déploiement du réseau Fibre Optique** : Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec M. Yves LEBEAU, Directeur des relations collectivités Aude/P.O chez Orange, concernant le déploiement de la Fibre Optique dans le village. Il a été confirmé qu'à ce jour 160 logements sont éligibles et qu'au 31 décembre 2018, c'est près de 80% des logements qui seront équipés.

**Situation de Mme PEDRERO Marie-Ange, Adj.Technique en arrêt maladie professionnelle** : M. le Maire fait le point sur ce dossier qui date de septembre 2013 et pour lequel l'agent a bénéficié d'arrêts successifs jusqu'à ce jour. La dernière expertise médicale a consolidé la maladie professionnelle de Mme PEDRERO avec une demande de mise à la retraite pour invalidité et inaptitude totale à toute fonction, et ce au 1<sup>ER</sup> Novembre 2018. Les formalités sont en cours avec la Caisse des Dépôts (CNRACL) afin de faire aboutir ce dossier au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20 h 00.